

■ **Fondation de prévoyance en faveur du personnel de la Société Générale d’Affichage et de sociétés du groupe**, à Genève, CH-660-0016944-4 (FOSC du 17.08.2000, p. 5616). Les pouvoirs de Hentsch Jean-Claude, jusqu’ici membre du conseil, de même que la procuration de Hentsch Christophe, sont radiés. Henchoz Pierre, jusqu’ici vice-président, nommé président, continue à signer collectivement à deux. Binz Paul-Henry, d’Eriswil, à Bulle, membre et vice-président du conseil, signe collectivement à deux. Procuration collective à deux a été conférée à Triacca Michela, de Poschiavo, à Nyon.

Journal no 13738 du 22.11.2004
(02560630 / CH-660.0.016.944-4)